



Mission Energie et Changement Climatique  
[mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr)

## **Atelier de décryptage du PNACC-3 en consultation du 28/11/2024**

### **RÉSUMÉ DES ÉCHANGES**

#### Éléments transversaux

- **Structure globale du PNACC-3 en consultation :**
  - Document chapeau : orientations stratégiques
  - Le cœur du PNACC est les 200 actions contenues dans les 51 fiches mesures, organisées en 5 axes non hiérarchisés. Certaines mesures contiennent plus d'une vingtaine d'actions.
- Les mesures proposent des actions variées relevant d'évolutions réglementaires, d'amélioration des connaissances, d'élaboration d'outils d'accompagnement des acteurs, d'incitations, de démarches de sensibilisation, etc.
- **Consultation :**
  - Il est possible de répondre à la fois au questionnaire et de déposer un cahier d'acteur. Le questionnaire en ligne est plutôt à destination des individus et le cahier d'acteur des personnes morales. Néanmoins, il n'y a pas de restrictions.
  - Plus les contributions seront précises et concrètes, plus elles seront facilement prises en compte. N'hésitez pas à indiquer les mesures, les actions, voire les paragraphes que vous souhaiteriez voir évoluer. N'hésitez pas à proposer de nouvelles mesures.
  - Objectif : traitement des consultations du PNACC en T1 2025 et version définitive du PNACC en T2 2025. Néanmoins, certaines actions sont d'ores et déjà lancées.
- **Financement des mesures**
  - Le financement des mesures est indiqué dans chaque fiche-mesures (ligne « budget »).

- Certains financements sont déjà prévus au budget 2024 de l'État, d'autres vont être discutés dans le cadre du projet de loi de finances, d'autres relèvent de réorientation de financements existants. L'idée est de s'appuyer sur la diversité de financements existants, qui ne sont pas toujours bien identifiés par les porteurs de projets (dont les financements européens).
- Le site [Aides territoires](#) recense de nombreuses aides disponibles. Il possède un filtre spécifique pour retrouver les financements des solutions d'adaptation fondée sur la nature.
- L'objectif est de mieux flécher les financements et de progressivement introduire une conditionnalité de prise en compte du climat futur aux financements de l'État existants (ex. : Fonds vert). Ainsi, les projets non résilients pour le territoire ne devront progressivement plus être financés. Par exemple, les rénovations énergétiques de l'immobilier de l'État devront tenir compte du confort d'été pour éviter des surcoûts supplémentaires dans les décennies à venir.

#### Axe 1 : protéger la population

- **Axe qui vise à couvrir l'ensemble des aléas climatiques** qui vont être renforcés par le réchauffement climatique et des risques induits pour la population : fortes chaleurs (adaptation des logements et aménagements, conditions de travail, ...), inondations, incendies, phénomène de retrait-gonflement des argiles, recul du trait de côte, risques sanitaires, impacts en matière de pollution de l'air, risques technologiques. Axe qui vise également à massifier le recours aux solutions fondées sur la nature.
- **Révision des PPRN pour s'aligner avec la TRACC** : mise à jour au fil des révisions des feuilles de routes de 3 ans (fixées par la DGPR). Exemple PPR littoraux : intégration d'une élévation du niveau marin autour de 90cm-1m, supérieure à celle inscrite aujourd'hui. Néanmoins, l'intégration de la TRACC a été déjà anticipée dans les évolutions réglementaires de l'élaboration de certaines cartographies notamment militaires.
- **Précisions sur les mesures relatives aux inondations** :
  - Intégrer les projections climatiques en accord avec la TRACC dans les PPRI plutôt qu'une vision basée sur les événements passés. Aujourd'hui, nous ne devons plus nous fier uniquement au climat passé, aux événements climatiques extrêmes qui ont eu lieu dans le passé, mais avoir un réflexe « climat futur ».

- Utilisation du Fonds Barnier, avec une proposition d'abondement de 75 millions d'euros pour 2025, pour aider les territoires couverts par un PPR ou un PAPI dans leur redéploiement territorial ou dans l'adaptation des logements pour réduire leur exposition aux risques inondation.
- **Précisions sur les mesures relatives au recul du trait de côte (notamment mesure 4) :**
  - Stratégie : Poursuite de la stratégie nationale sur le trait de côte qui pose un objectif de gestion du trait de côte éloigné de la préservation à tout prix. L'idée est de se poser la question des espaces à laisser à la mer ou à protéger et via quels moyens. Cette mesure vise à mettre en débat ce sujet au niveau local à partir de projections à courts, moyens et longs termes. Sachant que la hausse du niveau marin est un phénomène enclenché pour plusieurs millions d'années, il va falloir faire avec, c'est-à-dire qu'il y a des endroits où il va falloir reculer. Il faut localement choisir ce qu'on défend à tout prix, ce qu'on recule, ce qu'on relocalise, ce qu'on réorganise.
  - Mise en action : accompagnement des collectivités via des outils, des financements pour faire de la recomposition spatiale et mettre en place des solutions fondées sur la nature.
- **Précisions sur la prise en compte des risques sanitaires (cf. mesure 17) :**
  - Poursuite du plan national de santé
  - Prise en compte des risques sanitaires liés aux fortes chaleurs, aux maladies émergentes et parasitaires : renforcement de la surveillance, de l'identification des personnes vulnérables, et de la prévention.

Axe 2 : Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels

- Poursuivre le travail de mise à disposition des **formations** et des **informations** sur l'adaptation pour que le sujet puisse infuser dans l'ensemble des collectivités, que chacun puisse disposer des connaissances nécessaires pour pouvoir agir à son échelle.
- **Intégration de la TRACC dans les outils mis à disposition par Météo France** pour anticiper les risques futurs : DRIAS (Climat, Eau), Climadiag (Commune, Entreprise, Agriculture). Climadiag commune est utilisable à l'échelle communale et intercommunale.
- **Intégration de la TRACC dans les documents stratégiques territoriaux** : SRADDET, ScoT, PLUi, PCAET, etc. Dès lors que l'on élabore ou révise un document de planification avec

un volet climat, on intègre le climat futur via la trajectoire de réchauffement de référence pour pouvoir le prendre en compte dans tous les projets qui vont avoir lieu sur le territoire. L'objectif est d'avoir 100 % des documents de planification qui intègrent le climat futur d'ici 2030.

- **Mise en place de la Mission Adaptation** (mesure 25) : regrouper les différents opérateurs de l'État (ADEME, CEREMA, OFB, Agence de l'eau, ANCT, etc.) pour avoir un point de contact unique pour les collectivités. 2025 : phase d'expérimentation auprès de 100 territoires déjà engagés dans des démarches d'adaptation avec le Cerema, l'ADEME ou l'Agence de l'eau. Cette expérimentation se réalise à budget constant. En Pays de la Loire, le PNR Marais Poitevin a été identifié. La Mission Adaptation est actuellement en cours de structuration pour être active en début 2025 pour pouvoir apporter un premier niveau d'information aux territoires dans leur diversité.
- **Renforcement de l'évaluation** et du reporting des actions d'adaptation dans les territoires.
- **Mieux orienter les financements** qui existent pour accompagner les collectivités vers l'adaptation.
  - Utiliser davantage l'axe adaptation du Fonds vert (qui ne représente actuellement que 12 % des demandes de financement accordées). Objectif : intégrer systématiquement une vision climat futur dans les projets financés Fonds Vert (rénovation thermique intégrant le confort d'été des écoles, projets de renaturation, etc.) afin de mettre en place des projets résilients dans le temps.
  - Renforcer le volet adaptation dans les contractualisations avec les territoires, notamment dans le cadre des CRTE qui rentrent en révision, en lien avec les résultats des COP régionales.
- **Résilience des infrastructures et des services essentiels.** Sont concernés : l'eau, les écoles, le système de santé, les transports, le système énergétique, les services de télécommunications. Objectif : intégrer lors des constructions ou des travaux de maintenance la prise en compte du climat futur pour gagner en résilience à long terme.
- **Précisions sur la résilience du système de santé :**
  - Réalisation d'une étude de vulnérabilité du système de santé de l'ensemble des établissements de soins face aux différents risques intégrant entre autres la question des fortes chaleurs et du fonctionnement des systèmes électriques et de refroidissement ; l'adaptation des bâtiments aux inondations (exposition,

évacuations, etc.) ; la formation des soignants aux maladies émergentes ; le contexte de vieillissement de la population, etc.

- **Intégration du climat futur dans les normes** et les référentiels techniques.

Axe 3 : Adapter les activités humaines : assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4°C (Enjeux liés à la résilience du secteur économique)

- **Développer les outils et les informations** nécessaires pour permettre aux entreprises de s'adapter (exemple Climadiag Entreprise) en considérant les risques liés à leurs activités et aux filières et chaînes d'approvisionnement dans lesquelles elles s'inscrivent.
- **Intégrer l'adaptation au changement climatique dans la vie des entreprises** : avoir un réflexe d'adaptation pour tout projet développé.
- **Renforcement de l'évaluation et du reporting des actions** d'adaptation menées par les entreprises.
- **Mieux orienter les aides aux entreprises** : aller vers une conditionnalité de prise en compte du climat futur aux subventions de l'État accordées aux acteurs privés.
- **Mesures spécifiques à destination des secteurs les plus exposés** aux changements climatiques : agriculture et industrie agroalimentaire, filière de la forêt et du bois, tourisme (dont littoral et culturel), pêche et aquaculture marine.
- **Précisions sur le secteur agricole** :
  - Fiches contenant de nombreuses actions.
  - Fiches articulées avec le plan Eau.
  - Renforcement des connaissances sur l'évolution des bassins de production face notamment à un déséquilibre du cycle de l'eau qui se renforce. L'objectif est d'amener des réflexions pour évaluer la pertinence de faire évoluer les variétés, les cultures ou les pratiques agricoles au regard du climat futur.
  - Actions spécifiques à l'enjeu du bien-être animal face aux vagues de chaleur (lors de l'exploitation, des transports, etc.).
  - Poursuite du Pacte Haie.
  - Diagnostic de vulnérabilité des exploitations au moment de l'installation ou de la transmission d'entreprises.

#### Axe 4. Protéger notre patrimoine naturel et culturel

- **Amélioration des connaissances** sur la vulnérabilité des écosystèmes et des espèces au changement climatique : cartographie des risques climatiques sur le patrimoine culturel.
- **Développer des plans** de préventions.
- **Formation des professionnels** du patrimoine.
- **Questionner l'évolution des pratiques** de préservations. Faut-il aller vers des pratiques interventionnistes sachant que les espèces vont avoir du mal à s'adapter seules face à la l'intensité du changement climatique, faut-il protéger à tout prix, faut-il laisser faire ?
- **Expérimentation sur 10 sites classés** (culturels et naturels) et essayer les conclusions sur les autres territoires.
- **Eau :**
  - Le court terme est traité dans le plan eau. Le PNACC permet de compléter avec une vision moyen, long terme.
  - Volonté : mettre sur la table toutes les possibilités avec tous leurs avantages et tous leurs inconvénients afin de savoir qu'est-ce que l'on accepte dans quelles conditions et qu'est-ce que l'on refuse dans quelles conditions (ex : dessalement, retenues, etc.).
- **Biodiversité :**
  - Articulation avec la Stratégie Nationale Biodiversité qui traite du court terme pour réduire les facteurs de pression sur les espèces. Le PNACC apporte une vision moyen, long terme pour anticiper le fait que le changement climatique va devenir le 1<sup>er</sup> facteur de pression sur la biodiversité.

#### Axe 5. Mobiliser les forces vives de la nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

- Intégrer le climat futur dans la **commande publique**.
- **Mobilisation de la recherche :**
  - poursuivre les travaux sur la connaissance des impacts, les solutions d'adaptation et la mal-adaptation.
  - [Action de la mesure 25] Labellisation et animation des groupes d'experts régionaux.
- **Gouvernance** : renforcer l'appropriation du sujet de l'adaptation par le Conseil de la Transition Écologique ; articulation avec le Conseil Économique Social et Environnementale, et avec d'autres instances de la société.
- **S'appuyer sur les services civiques** pour la diffusion de la culture du risque et l'intervention auprès des publics vulnérables lors des aléas tels que les pics de chaleurs.

- Intégration de l'adaptation dans les **programmes scolaires et de l'enseignement supérieur** (dont dans les programmes des écoles d'ingénieurs faisant partie du périmètre du ministère de la Transition Écologique).
- Renforcer les **compétences auprès des services de l'État**.
- Mobilisation de l'**IA**.
- **Communication auprès du grand public** :
  - Communication ministérielle prévue pour rendre tous les sujets abordés plus accessibles.
  - Mise en place d'une semaine de l'adaptation sur le modèle de la journée de la résilience.
- **Pour information, le site de l'observatoire régional TEO** propose plusieurs pages dédiées à l'adaptation au changement climatique avec de nombreux indicateurs (<https://teo-paysdelaloire.fr/energie-climat/#acc>) et un annuaire des outils et ressources disponibles sur l'adaptation au changement climatique (<https://teo-paysdelaloire.fr/tableau-de-bord/annuaire-des-outils-et-ressource-sur-ladaptation/>). Ces pages sont le résultat d'un travail partenarial lancé en 2024 et qui se poursuivra en 2025. Ainsi, vous pouvez remonter vos besoins d'indicateurs sur l'adaptation au changement climatique aux agents de TEO.
- **Pour information, en région Pays de la Loire, les travaux du GIEC Pays de la Loire** (animé par le Comité 21 Grand Ouest) sont des sources d'informations riches (<https://giec-pl.org/>). Deux rapports ont déjà été publiés : un diagnostic de territoire et un rapport de préconisations à l'action. De prochaines notes sont en cours de constitution sur les impacts du changement climatique sur l'eau, sur l'économie régionale, et sur la vulnérabilité des populations.